



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANDELON

SEANCE DU 4 JUIN 2012

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal: 15
Nombre de membres en exercice: 15
Nombre de membres qui ont délibéré: 13
Date de la convocation : 29 mai 2012
Date d'affichage : 29 mai 2012

L'an deux mil douze et le quatre juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de St-PANDELON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christian CARRERE, Maire.

Présents : Nicole LAUGA, Johany GERVREAU, Gabriel BIDORET, Bernard BIDORET, Danièle COMMELIN, Anne DUPUY, Michel PEYRES, Marc PEYRES, Bernard LALANNE, Vincent DEZES, Dominique DULAMON, Véronique FAURE

Absents excusés : BOISELLE Jean-Pierre, Corinne DE SOUSA

Madame LAUGA Nicole est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2012-25

OBJET DE LA DELIBERATION

MOTION RELATIVE AU PROJET DE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL DES SALINS DES LANDES

Monsieur le Maire rappelle le projet porté par EDF concernant l'installation d'un site de stockage de gaz souterrain en cavités salines sur les communes de Pouillon et Mimbaste, projet qui impacte la commune puisqu'il prévoit que la double canalisation enterrée traverse la commune dans la partie sud.

Considérant que l'information à la disposition du public n'est pas suffisante,

Considérant que les études préalables à ce projet sont en l'état actuel, insuffisantes et ne permettent pas de garantir l'absence d'impact immédiat ou différé sur des communes concernées par le projet,

Considérant l'impact visuel et environnemental de la création d'une double canalisation nécessitant une emprise de chantier de 30m de large et créant une bande de servitude de 12m depuis Pouillon jusqu'à l'océan,

Considérant que les études préalables ne peuvent garantir l'absence d'impact sur les communes situées à proximité ou traversées par le projet, tant sur l'alimentation en eau potable, sur

Identifiant unique*: 040-214002776-20120604-DELIB2012_25-DE

Envoyé en préfecture, le 07/06/2012 - 15:29

Reçu en préfecture, le 07/06/2012 - 15:40



l'eau thermale, sur les espaces agricoles, sur le massif sylvicole, et enfin sur le milieu marin, zones de pêche et la qualité des eaux de baignade situées à proximité du lieu de rejet.

* Transmission électronique via le Port de Télétransmission Électronique "mode public" (TTEP)

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- donne un *avis défavorable* au projet d'EDF de stockage de gaz souterrain en cavités salines sur les communes de Pouillon et Mimbaste.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Fait et délibéré à St-Pandelon, les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures
Le Maire,